

Factsheet Érythrée

Septembre 2024

1. Faits et chiffres



Map 1: General map of Eritrea, © State Secretariat for Migration SEM. Holders and names used on this and other maps in this report do not imply official endorsement or acceptance by Switzerland or the European Union.

Carte: SEM dans EASO, 2019

<u>Population:</u> 3,74 millions (est. 2023). 38% de la population a moins de 15 ans. <u>L'espérance de vie</u> est de 67 ans pour les hommes et 71 ans pour les femmes.

9 groupes ethniques: Tigrinya (50%), Tigre (30%), Saho (4%), Afar (4%), Kunama (4%), Bilen (3%), Hedareb/Beja (3%), Nara (2%) et Rashaida (1%). Chacun de ces groupes a sa propre langue, reconnue et enseignée à l'école primaire.

Religions: le gouvernement ne reconnaît que quatre confessions: le sunnisme, l'orthodoxie érythréenne, le catholicisme romain et le luthéranisme. Selon les informations officielles, la moitié de la population s'identifie comme chrétienne et l'autre comme musulmane.

D'autres sources indiquent que 63 % des Érythréen·ne·s sont chrétien·ne·s et 37 % sont musulman·e·s.

État à parti unique: le People's Front for Democracy and Justice (Front populaire pour la démocratie et la justice) est le seul parti autorisé. Le Parlement ne se réunit que sur ordre du président Isayas Afewerki (la dernière fois en 2001). La constitution de 1997 n'est jamais entrée en vigueur. Toutes les décisions importantes sont prises par le président. Il n'y a eu aucune élection nationale depuis l'indépendance en 1993.

Service national obligatoire et indéfini. L'Érythrée applique une politique de service national indéfini, y compris la conscription militaire obligatoire, pour tous les adultes, hommes et femmes, âgé·e·s de moins de 40 ans. Dans la pratique, les adultes de plus de 40 ans sont également astreint·e·s au service. Selon le rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Érythrée, le service national est associé à du travail forcé et à de l'esclavagisme. De plus, les femmes conscrites sont victimes de violences sexuelles dans les camps d'entraînement. Selon les articles 119 et 120 du Code pénal érythréen, la désertion est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans en temps de paix et jusqu'à dix ans en temps de guerre. La plupart des personnes ne sont jamais démobilisées et vivent sous la menace de détention, de torture ou de représailles familiales en cas de protestation.



2. Profils à risque

- Les personnes astreintes au service militaire et national ou recrutées au sein de l'armée populaire (People's Army);
- Les personnes ayant quitté le pays illégalement, c'est-à-dire sans visa de sortie ;
- Les personnes qui désertent et les personnes réfractaires au service militaire ;
- Les **familles** des personnes qui désertent et des personnes réfractaires au service militaire :
- Les femmes astreintes au service national (violence sexualisée) ;
- Les personnes opposantes et les personnes critiques à l'égard du gouvernement ;
- Les journalistes et les professionnel·le·s des médias ;
- Les activistes critiques à l'égard du gouvernement ;
- Les membres de groupes religieux non officiellement reconnus tels que les Témoins de Jéhovah ou les groupes évangéliques (seuls l'Islam sunnite, l'Église orthodoxe érythréenne, l'Église catholique romaine, l'Église évangélique luthérienne sont reconnus);
- Les **femmes** et les **enfants** à profils spécifiques (violence fondée sur le genre, MGF, mariage d'enfants) ;
- Les **minorités ethniques** font l'objet de discrimination et d'expulsions (surtout les membres des Kunamas et des Afars) ;
- Les **personnes LGBTQI+** risquent des poursuites pénales et des peines de prison allant jusqu'à trois ans et sont victimes de stigmatisation et de discrimination ;
- Les victimes de la traite des êtres humains.

3. Derniers développements

Possibles pourparlers de paix. Le 10 septembre 2024, Debretsion Gebremichael, président du Front populaire de libération du Tigré (TPLF), a déclaré que des <u>pourparlers</u> avaient eu lieu entre <u>Getachew Reda</u>, chef de l'administration intérimaire tigréenne, et des dirigeants érythréens. Selon lui, le TPLF souhaite « faire la paix avec tous [ses] voisins, y compris les forces Fano et le gouvernement érythréen », et le <u>résultat des pourparlers aurait été positif</u>.

Répression transnationale. Le gouvernement poursuit ses efforts pour faire taire les voix dissidentes au sein de la diaspora érythréenne, notamment par le biais de <u>menaces</u>, <u>d'enlèvements et de disparitions forcées</u>, parfois même de <u>meurtres</u>. Les personnes érythréennes ayant quitté le pays illégalement sont poussées à signer un « <u>forumlaire 4/4.2</u> », aussi appelé « formulaire de regret », ou <u>Taesa</u>, demandant pardon pour s'être « retourné contre le gouvernement », ainsi qu'à payer un <u>impôt sur le revenu de 2 %</u>, afin de pouvoir notamment obtenir un passeport.

Détérioration de la situation en matière de droits humains et risques de torture pour les personnes érythréennes rapatriées. En plus des violations des droits humains liées au service national, le rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Érythrée souligne l'absence d'État de droit. Il fait notamment état d'une répression de la liberté de religion ou de croyance, de détentions prolongées et arbitraires, et de disparitions forcées. Pour les Érythréen ne s, quitter leur pays sans autorisation constitue un délit. Selon Amnesty International, les personnes requérantes d'asile renvoyées en Érythrée risquent ainsi d'être détenues et torturées à leur retour.



Persécution des personnes dissidentes. Selon le rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Érythrée, les autorités érythréennes font un <u>recours généralisé à la détention arbitraire et aux disparitions forcées</u> à l'encontre des dissidentes. La <u>mort en prison</u> de l'ancien ministre des finances, Berhane Abrehe, a été annoncée en août 2024. Critique à l'égard du président Isaias Afwerki, il avait été démis de ses fonctions en 2012, puis détenu sans inculpation en 2018 après avoir publié un livre dans lequel il qualifiait le président de « dictateur ». Les <u>conditions de détention</u> sont particulièrement difficiles pour les prisonnier ère s politiques, plus souvent détenu es dans des cellules souterraines et soumis es à l'isolement.

Travail forcé des enfants. Le gouvernement perpétuerait la mobilisation d'enfants pour le travail forcé dans des projets de travaux d'ordre public, généralement dans le domaine agricole, lors de programmes de travail d'été ou <u>Maetot</u>. Ces programmes, d'une durée d'un mois, ne sont que peu rémunérés, voire pas du tout. Ils restent néanmoins <u>obligatoires sous peine d'expulsion immédiate</u> des jeunes étudiant es de leur établissement scolaire. Des élèves, dont certain es ont moins de 18 ans, doivent également <u>participer à des entraînements militaires</u>, également dans le cadre scolaire.

Sévères restrictions aux libertés individuelles. L'Érythrée figure à la 180ème place sur 180 dans le classement de Reporters sans frontières (RSF) de la liberté de la presse. RSF rappelle également que « toute la société érythréenne [,] est soumise à l'arbitraire absolu du président Issaias Afeworki ». Actuellement, dix journalistes et quatre employé·e·s de médias sont détenu·e·s. Les autorités érythréennes restreignent également sévèrement la liberté religieuse. Le pasteur Tesfaye Seyoum, fondateur et dirigeant de l'église Meserete Kirstos, est décédé à la prison de Mai Serwa le 9 avril 2024. Il y était détenu depuis dix ans pour appartenance à une religion non reconnue par le gouvernement. En 2023, les autorités détenaient environ 500 personnes chrétiennes, dont près de 40 Témoins de Jéhovah.

4. Pratique des autorités suisses

Taux de protection du SEM. Chiffres du SEM pour <u>janvier-août 2024</u>, 1360 nouvelles demandes d'asile, dont 60 concernaient des regroupements familiaux, 687 des naissances et 41 des demandes multiples. Durant cette période, 543 requérants d'asile érythréens sont donc arrivés spontanément en Suisse Taux d'octroi de l'asile 58,5%; taux de protection (positif + VA) de 76,8%. Chiffres ajustés (sans NEM) Asile 66,3%; taux de protection 85,4%.

Chiffres du SEM pour 2023: 2'109 nouvelles demandes d'asile. Dont 126 regroupements familiaux, 1207 naissances et 70 demandes multiples. En 2023, 705 demandeurs d'asile érythréens sont donc arrivés spontanément en Suisse. Asile 61,5%; taux de protection (positif + VA) 82,3%. Chiffres corrigés (sans NEM) Asile 6%; taux de protection 87,8%.

Intensification de la pratique depuis 2016. Cf. <u>Analyse des durcissements de la pratique suisse à l'égard de requérant·e·s erythréen-ne-s</u>, Recherche du service juridique de l'OSAR, 13 décembre 2018.

Renvoi. Arrêt de référence du TAF D-2311/2016 du 17 août 2017 : analyse de la situation en ce qui concerne l'exécution des renvois. Pas de mise en danger concrète qui rendrait l'exécution du renvoi non raisonnable, en l'absence de circonstances particulières qui laisseraient



supposer une menace pour l'existence. Arrêt de référence du TAF E-5022/2017 du 10 juillet 2018 (publié sous ATAF 2018 VI/4) : caractère licite et raisonnable de l'exécution du renvoi malgré le risque d'enrôlement dans le service national érythréen. Discussion autour de l'interdiction du travail forcé dans le cadre du principe de non-refoulement (art. 3 et 4 de la CEDH, art. 83 al. 3 et 4 de la LEI). Le Comité contre la torture de l'ONU a stoppé plusieurs cas de renvois ordonnés par la Suisse vers l'Érythrée parce qu'ils étaient contraires à l'interdiction de non-refoulement (décisions du CAT n° 983/2020 du 9 mai 2023, n° 887/2018 du 22 juillet 2022, n° 916/2019 du 12 novembre 2021, n° 900/2018 du 22 juillet 2021).

Sortie illégale du pays. Arrêt de référence du TAF D-7898/2015 du 30 janvier 2017 : une sortie illégale n'est pas en soi pertinente au regard du droit des réfugiés. Pour cela, des facteurs supplémentaires sont requis.